



HAL
open science

”Le fonds Guy Désirat : la “ fabrique ” d’une histoire de Bagnols-en-Forêt (Var)”

Caroline Carlon

► To cite this version:

Caroline Carlon. ”Le fonds Guy Désirat : la “ fabrique ” d’une histoire de Bagnols-en-Forêt (Var)”. [Rapport de recherche] Caroline Carlon, consultante en recherches historiques; Association de Sauvegarde du Patrimoine Bagnolais; Mairie de Bagnols-en-Forêt. 2017. hal-03824949

HAL Id: hal-03824949

<https://hal.science/hal-03824949v1>

Submitted on 21 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le fonds Guy Désirat : la « fabrique » d'une histoire de Bagnols-en-Forêt.

N.B : Version d'auteur. Rapport portant sur le fonds Guy Désirat, à la demande de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Bagnolais, et de la mairie de Bagnols-en-Forêt en 2017-2018.

Le présent rapport a pour but de mettre en lumière l'historiographie de la commune de Bagnols en Forêt dans le Var. Occupé sans doute dès avant le premier siècle,¹ Bagnols est situé sur les contreforts de l'Estérel, dans une zone fortement boisée. De part sa fondation antique et ses liens avec l'évêché de Fréjus dont dépend la juridiction temporelle des seigneurs du lieu, son histoire est riche. Néanmoins, la fragmentation des sources antiques, médiévales et modernes ainsi que la dispersion des documents d'archives parvenus jusqu'à nous rendent difficilement appréciables la chaîne chronologique des événements qui ont façonné l'histoire de Bagnols en Forêt.

Dans une optique de dépouillement archivistique et historique des annales de la commune, j'ai été mandatée par l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Bagnolais et la mairie de Bagnols afin de mener des travaux de recherches sur l'histoire de leur commune.

Dans un premier temps, le dépouillement, la création d'une base de données et la numérisation du fonds d'archives de M. Désirat, confiés par Mme Magail ont fait l'objet de l'essentiel de mon travail. Ce fonds est le fruit du travail acharné d'un passionné cultivé, qui a passé des décennies à écumer les différents centres d'archives conservant des documents relatifs à l'historiographie de la localité. Dans un second temps, un travail de recherches en archives suivant des occurrences pertinentes définies par les acteurs du projet sera effectuée. Enfin, un rendu sous forme à définir (plaquette, exposition, synthèse) conclura ces investigations.

I – Le fonds Guy Désirat

A – Description du fonds

Le fonds de M. Guy Désirat se compose de cinq classeurs à levier et de deux cahiers. Ces documents ont été reclassés *a posteriori* de façon thématique par Mme Magail lorsqu'elle en est devenue la dépositaire. Puis le classement a été repris par l'Association du Patrimoine Bagnolais en concertation avec Mme Magail pour une ventilation par intercalaires thématiques afin de faciliter le travail de cotation. Cependant, la complexité des notes de M. Désirat, leur très grande homogénéité et l'absence fréquente de titres ou de repères thématiques au sein d'un même feuillet ou d'une même pochette thématique a rendu la cotation plus complexe qu'initialement prévue.

¹ Sans doute concomitamment à la fondation de Fréjus par les Romains en -45. Béraud I., Gébara C., Rivet L., *Guide archéologique de la France, Fréjus antique*, Paris, Éditions du Patrimoine, Centre des Monuments Nationaux, 2008.

B – La base de données

Après une réflexion collégiale, la base de données élaborée à l'été 2016 a été modifiée afin de coller à la complexité du fonds. En effet, la succession de paragraphes sans lien les uns avec les autres complexifie l'identification des sources utilisées par M. Désirat et m'a obligé à créer de nombreuses cotes au sein d'une même groupe de documents.

Ainsi, la base de données utilisée actuellement (et sans doute la version définitive) se compose de onze champs :

- La **cote FDG** correspond au numéro du classeur ou du cahier (1CL ou 1CA).
- L'**intercalaire** mentionne le numéro des intercalaires de chaque classeur, ventilées de façon thématique. Ce champ n'intervient pas dans la cotation des cahiers.
- Le **groupe de documents**, quant à lui, indique la pochette plastique dans laquelle sont rangées une ou plusieurs feuilles portant sur un sujet spécifique dudit thème. Ce champ n'intervient pas dans la cotation des cahiers.
- Le champ **documents** balise chaque occurrence spécifique.
- Le champ **pages/folios** caractérise chaque numéro de folios d'un cahier ou chaque page d'un document dans un classeur, de manière à pouvoir retrouver rapidement l'occurrence questionnée par la base de données.
- La **date** permet de situer la cote de manière chronologique.
- La **description** renseigne sur la nature précise du document, nature affinée par le champ **thème** qui va permettre une meilleure identification des champs de recherche à explorer ultérieurement en archives.
- Le champ **remarques** permet au créateur de la base de données de commencer à réfléchir aux diverses pistes évoquées par les documents.
- Le **nombre de pages** est un champ uniquement dédié au classeur, afin de dénombrer précisément la composition d'un document. En effet, les feuilles utilisées par M. Désirat sont souvent agrafées entre elles ou simplement collationnées dans une pochette plastique et peuvent être amenées à être déplacées par inadvertance. Cette précision vise donc à connaître précisément la codicologie² d'un document ou groupe de documents.
- Et enfin, le champ **cotes archives** énumère à chaque fois que cela est possible les cotes ou les centres d'archives consultés par M. Désirat lors de ses recherches.³

Ainsi, la cote 1CL 1GD1 concerne le premier classeur, la première intercalaire, le premier groupe de documents et traite des actes des droits temporels de l'évêque de Fréjus sur le territoire de Bagnols à partir de 1206. Ces documents sont conservés dans la série B des Archives Départementales des Bouches du Rhône.

La base de données a été élaborée sous format Excel et Open Office afin de pouvoir être utilisée sur la grande majorité des ordinateurs. Elle comporte plusieurs opérateurs booléens⁴ afin de faciliter les recherches transversales.

Son format permettra aussi une éventuelle mise en ligne comme demandée par les acteurs du projet.

² La codicologie (du latin *codex*, livre ; et du grec *-λογία*, -logie) est l'étude des manuscrits reliés en codex en tant qu'objets matériels.

³ Il s'agit des archives diocésaines, communales et départementales des Bouches du Rhône et du Var.

⁴ Outils de recherche informatique permettant de trier plus précisément les résultats d'une requête.

C – La numérisation

Numériser un document d'archive est souvent un processus nécessaire afin d'en perpétuer la trace et d'en conserver des copies. En effet, certains matériaux, et notamment les plus contemporains comme l'encre bleue ou le papier utilisé depuis le début du XX^e siècle sont relativement sensibles à la lumière et à l'usure du temps. Il convient donc de les protéger, dans des classeurs adaptés et de les conserver dans des conditions de luminosité et d'hygrométrie faibles.

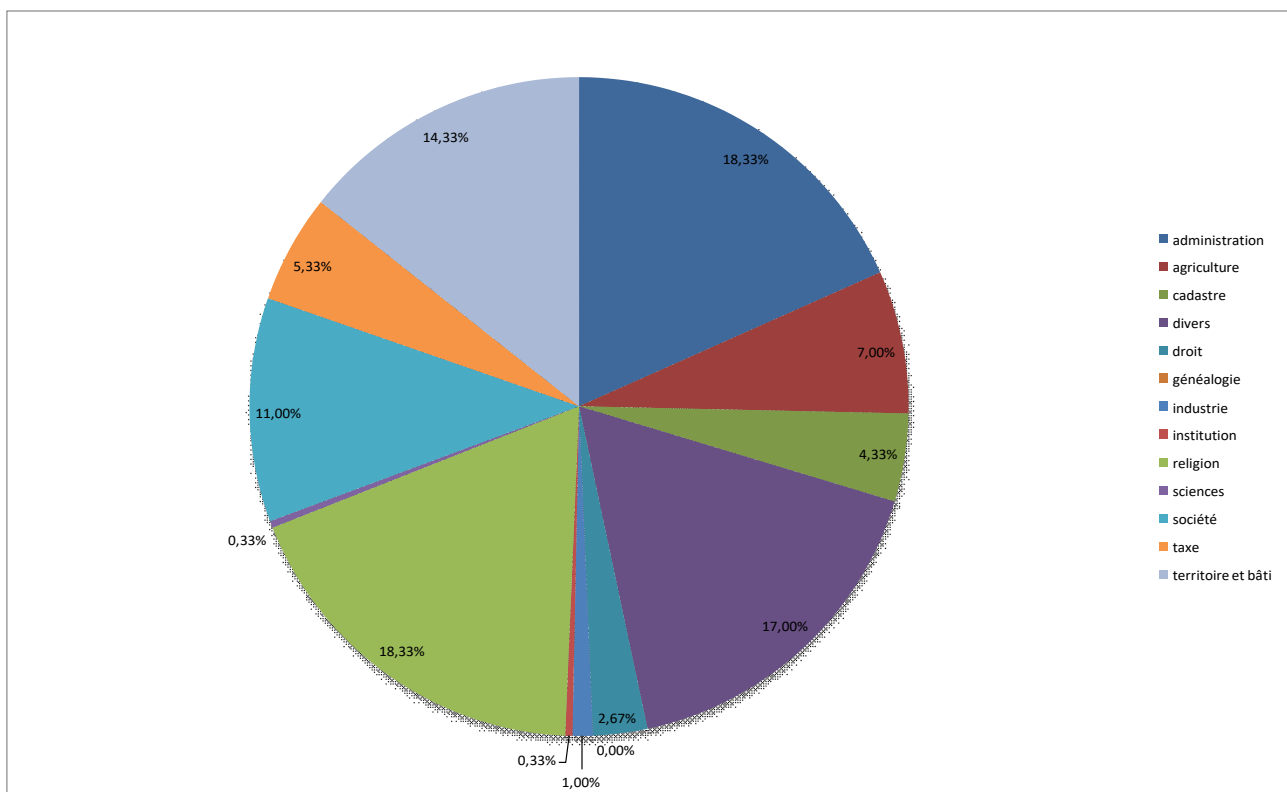
La numérisation peut s'effectuer de deux manières différentes. D'une part, il est possible d'utiliser un appareil photo Canon Eos 600 D monté sur un pied et déclenché à distance par télécommande. Toutefois, et malgré toutes les précautions prises, il se peut que certaines photos soient floues ou mal cadrées si le format ne permet pas d'utiliser le trépied. Dans tous les cas, l'interdiction du flash pour cause de conservation des documents peut occasionner un effet de luminosité gênant rendant la lecture sur écran difficile. De même dans certains feuillets à l'encre bleue ou sépia, la patine du temps rend la lecture parfois difficile ce qui contraint à recourir au logiciel Picasa pour foncer artificiellement les ombres et les contrastes afin de pouvoir exploiter le document. Dans tous les cas, je peux refaire certaines photos si la qualité ne convient pas.

L'autre possibilité consisterait à scanner les documents afin de les numériser en plus haute définition, avec le risque de les abîmer légèrement en les passant dans une machine automatique. La variété des formats peut éventuellement rendre le processus plus lent.

Les documents numérisés seront ensuite renommés suivant leur cote et classés dans des dossiers dédiés afin d'être facilement accessibles.

II – Les thèmes abordés dans le fonds Guy Désirat

Le dépouillement du fonds m'a permis d'identifier plusieurs thèmes récurrents dans les recherches de M. Désirat.



La religion et l'administration sont les thématiques les plus abordées avec plus de 18% des requêtes. Suivent la catégorie « divers » qui n'est pas très précise en l'état actuel des sources. Puis viennent les occurrences « territoire et bâtis » et « société ». Enfin, parmi les documents les plus pertinents se trouvent aussi l'agriculture, la fiscalité et le cadastre.

Le diagramme ci-dessus devrait à terme pouvoir nous éclairer sur les thèmes à rechercher en priorité dans les différents centres d'archives. En effet, des requêtes larges ont été réalisées sur les bases de données et les inventaires de plusieurs dépôts d'archives comme les archives départementales des Bouches du Rhône⁵, du Var⁶, des Alpes Maritimes⁷ ainsi que les Archives Nationales de France.⁸ Les sources identifiées par M. Désirat comme provenant des archives diocésaines de Fréjus ont été versées aux archives départementales du Var dans les années 1980. Ces recherches m'ont donc permis d'identifier de nombreux documents concernant Bagnols en Forêt dans divers centres de conservation.

Avec l'inflation documentaire qui a caractérisé le XX^e siècle, l'intervention croissante et multiforme des pouvoirs publics, les réformes administratives, l'apparition de nouveaux supports, etc., ce travail de repérage des fonds d'archives contemporaines s'avère redoutablement complexe et n'aboutit, dans bien des cas, qu'à l'issue d'enquêtes mettant à contribution l'ensemble de services d'archives publics. La multiplicité de ces sources est une bonne nouvelle pour la recherche historiographique mais va donc nous obliger à réduire les thèmes retenus pour une plus grande exhaustivité.

Néanmoins, le fonds Guy Désirat n'est pas utilisable en tant que vecteur d'une production scientifique. Malgré les connaissances indéniables de M. Désirat sur l'histoire de Bagnols, son écriture parfois erratique, son manque de référence scientifique et la diversité immense des points de vue étudiés dans ses documents rendent leur exploitation en tant que « source scientifique » sujette à caution. C'est pour cela que le fonds a été figé et coté en l'état : car il est considéré comme une source à part entière.

En effet, le thème de la mise par écrit constitue le terrain sur lequel il y a eu le plus de travaux depuis la fin des années 1970, d'abord dans les pays anglo-saxons puis en Italie, en Allemagne, en Suisse, en France. Il s'agit de prendre en considération non plus le seul contenu des sources, mais le processus même de leur production, remettant ainsi en cause leur réduction à de simples textes. Cette manière de procéder n'a que faire du vieux problème de la véracité ou de la fausseté du contenu, seul l'acte d'écriture est pris en compte : un recueil, ou une compilation, une simple copie de données (comme dans de nombreuses occurrences du fonds Guy Désirat) doit être envisagés du point de vue de leur confection, non de leur seul contenu. Ce n'est que dans un second temps, une fois compris le projet d'écriture, qu'on peut envisager de se servir dudit contenu.

Pour cela, il va falloir se tourner vers les sources déjà étudiées en son temps par M. Désirat : les archives.

5 www.archives13.fr. La base de données Clara dresse l'inventaire sommaire de tous les documents d'archives conservés aux Archives départementales. Flora est le catalogue informatisé de la bibliothèque des Archives départementales. Près de 800 000 cotes sont décrites et indexées dans Clara et Flora

6 www.archives.var.fr. Actuellement 150 inventaires sont en ligne ce qui représente environ 70% des fonds

7 www.departement06.fr

8 www.archives-nationales.culture.gouv.fr

III - État des sources

A – Définition

Qu'est-ce qu'une source ? Un écrit qui est parvenu jusqu'à nous, parfois de manière fragmentaire, souvent en langue latine ou étrangère. Une source, en histoire est forcément subjective et dépend du contexte dans lequel elle a été rédigée, par qui, et pour qui.

Le terme à la fois le plus couramment utilisé pour désigner le *medium* de l'historien, et le plus général puisqu'il se rencontre dans toutes les langues européennes, est celui de « source ».⁹ Tous ces mots renvoient à la même image de l'eau jaillissante et courante, de pureté et de transparence, de processus naturel. Il s'agit toutefois d'une notion tardive dans le sens qui nous intéresse ici, qui n'apparaît en France qu'à la fin du XVII^e siècle, et qui s'impose comme terme unique pour désigner la base du travail historique au cours du XIX^e siècle. Tout un ensemble d'expressions connexes (« couler de source », « sources disponibles », « exploiter les sources », « retour aux sources », etc.) installe dans l'esprit de tous l'idée que la source, point de départ du travail de l'historien, n'est pas elle-même un produit, un résultat. La « source » fonctionne comme « matière première » du travail historique, éliminant toutes les étapes antérieures (production, conservation, archivage), ce qui permet son appropriation (symbolique) par l'historien, qui désormais parle de « ses sources ».

L'analyse du rapport des historiens à leurs sources est primordiale pour l'étude de l'Histoire, quelle que soit la période. Plusieurs questions se posent : quels sont les types de sources, par qui ont elles été écrites, de quelle manière, pour quel public, comment les avons-nous conservées et pourquoi ?

A l'arrière-plan de toutes ces interrogations se profile une question centrale : pourquoi avons-nous des sources – non pas « dans quel but, pour quel motif ? », mais « comment se fait-il que nous ayons des sources ? » Étrange voire naïve au premier abord, elle est moins simple qu'il n'y paraît et revient à prendre en considération les divers niveaux de sens qui s'interposent entre l'historien et ce à quoi celui-ci veut parvenir : la société dans laquelle le document a été réalisé. L'historien « a » des sources : parce qu'on a écrit ; parce qu'on a conservé ; parce qu'on a rendu accessibles, juridiquement et techniquement, ces documents ; parce qu'on les a qualifiés comme « sources ».

Conservées dans les services d'archives, les bibliothèques ou publiées, elles restent une base essentielle de la connaissance historique. Mais elles présentent trois inconvénients. D'abord elles ont été dispersées après en fonction des pérégrinations administratives, entre plusieurs services : les Archives Nationales, les Archives départementales, les Archives Communales, les Archives Diocésaines et certains fonds privés.

Ensuite, elles sont d'un abord difficile suivant la période étudiée à cause de la langue (latin, patois provençal latinisé, vieilles formes de langues vernaculaires comme le vieux français) et de l'écriture. Pour faciliter leur compréhension, il est indispensable de les transcrire, ce qui nécessite une bonne connaissance des écritures anciennes (paléographie), puis de les traduire ou de les transposer en français actuel.

Enfin, elles sont de plus en plus rares quand on remonte le temps. Les textes du haut Moyen Âge se comptent sur les doigts de la main.

Plusieurs types de sources peuvent nous intéresser dans cette étude : les chroniques (récits de faits plus ou moins avérés), les chartes (actes juridiques signés par plusieurs acteurs), les registres d'actes notariés, les enquêtes, les registres cadastraux, les actes d'état civil, des délibérations de conseils

⁹ Delsalle P. (dir), *La recherche historique en archives du Moyen Âge*. Paris, Ophrys, 1995. Et *La recherche historique en archives. XVIe-XVIIe-XVIIIe siècles*. Paris-Gap, Ophrys, 1993.

communaux, les documents ecclésiastiques voire les coupures de presse...

L'aspect de la conservation d'archives semble n'avoir commencé à dépasser le niveau des fausses évidences (« on écrit pour garder le souvenir » ou « ce qui peut servir ») qu'à la suite des travaux (principalement en Allemagne) sur la formation et l'entretien du lien social au sein des groupes constitués (fraternités de prière, guildes et confréries, communes, lignages, etc.). Ce thème de la *memoria* comme facteur décisif de constitution du lien communautaire déplace l'accent de la recherche sur la scripturalité de manière significative : avec la logique mémorielle constituée en mobile, la production de l'écrit est subordonnée à la nécessité de sa conservation, à l'encontre de la conception courante (utilitariste) qui voudrait qu'on commençât par produire des écrits pour des raisons pratiques immédiates, puis qu'on les conservât si besoin était. La reconnaissance de cette fonction mémorielle conduit alors à ne plus faire de la conservation des documents un phénomène « accidentel » mais essentiel. En se focalisant comme d'habitude sur les destructions, on fait donc comme si la conservation était un processus normal, naturel, la disparition de « sources » n'étant alors imputable qu'à l'accident, la folie ou la bêtise des hommes. À l'arrière-plan de cette conception rampe l'idée de la conservation absolue qui hante nos sociétés. Ce qui nous échappe alors, c'est que la conservation repose sur une procédure de tri. C'est ainsi que certains types de documents ont été assez systématiquement conservés dès le Moyen Âge comme les documents législatifs ou fiscaux. L'examen qui a été fait de phénomènes de conservation différentielle montre que sa logique n'est pas réductible au critère d'utilité relative, mais fait intervenir des représentations liées à l'écriture, à la notion d'auteur, etc.

B – Centres d'archives

Les recherches dans inventaires de plusieurs dépôts d'archives m'ont conduit à en sélectionner deux en priorité comme étant les plus prometteurs et sans nul doute les plus exhaustifs : les archives départementales des Bouches du Rhône et celles du Var.

1 - Les archives départementales des Bouches du Rhône

Les AD 13, ventilées sur deux sites à Aix en Provence et à Marseille conservent de nombreux témoignages manuscrits et imprimés concernant l'histoire de la Provence. Plusieurs occurrences dispersées dans cinq fonds principaux font état de 101 entrées correspond au mot clef « Bagnols ». Évidemment, toutes ne seront pas pertinentes, notamment pour cause d'homonymie mais certaines semblent prometteuses, notamment la série B.

Cette série est constituée des archives de la Chambre des comptes de Provence. Le fonds peut se diviser en trois parties : la partie domaniale et administrative, se composant :

- Des *Magna et Parva regestra*. Ces 274 premiers registres portent, pour un grand nombre d'entre eux, un nom en latin, sans que l'on en puisse tirer une quelconque signification. la fourchette chronologique s'étend de 931 à 1791. On ne trouve, dans le classement aucun ordre évident. Les *Magna et Parva regestra* sont l'équivalent de registres de chancellerie, puisqu'ils sont censés renfermer les actes les plus importants émanés de l'autorité comtale.
- Du chartrier de Provence, composé de 471 liasses, de parchemins, pour l'essentiel, dont un grand nombre a conservé les sceaux ou bulles d'origine. la période chronologique balayée par ce fonds va de l'an 977 à 1667.
- Des registres des hommages, dénombremments, reconnaissances et investitures, du XIV^e au XVIII^e siècles sont conservés sous les côtes B 751 à B 1010.

- Sous les cotes B 1019 à B 1355, sont conservées les enquêtes domaniales concernant l'ensemble des biens des comtes de Provence aux XIII^e et XIV^e siècles, les documents concernant les aliénations et l'administration du domaine.
- Les jugements de noblesse et les actes concernant les francs fiefs figurent aux cotes B 1356 à B 1365 (XVII^e siècle).
- Suivent, enfin, entre les cotes B1366 à B 1499, des registres consignants une grande variété d'actes à caractère politique, judiciaire, réglementaire, administratif ou fiscal, allant du milieu du XIII^e siècle à 1789, tous ces actes pouvant, à divers titres, avoir une incidence financière.

Se trouvent aussi rassemblées les archives comptables - comptes des rationaux de Provence de 1249 à 1264 (très intéressants en raison de leur ancienneté), comptes des trésoriers des États de Provence, de 1534 à 1789 ainsi que des comptabilités particulières et extraordinaires, du XV^e au XVIII^e siècles – et des archives judiciaires.

La série C, intitulée Fonds des États de Provence court de 1674 à 1790. Les archives des États de Provence et des Assemblées générales des communautés n'ont été constituées que dans le courant du XVI^e siècle, l'année 1536 pouvant servir de point de repère, en relation avec l'édit de Joinville.¹⁰ Avant cette date on trouvera cependant des témoignages du fonctionnement de ces deux institutions dans le fonds de la Cour des comptes, aides et finances de Provence. Restées, dans un premier temps, entre les mains des greffiers des États, ces archives furent peu à peu concentrées, installées et organisées dans les locaux de la maison commune d'Aix-en-Provence. A la fin de l'Ancien Régime, elles furent minutieusement inventoriées et trois tomes en furent rédigés. Ces inventaires, assez détaillés, sont organisés autour de mots-matières, classés par ordre alphabétique, et, en conséquence, ils ne laissent apparaître aucun classement thématique ni aucune structure de classement.

Les séries 2G2 (chartriers, bulles et privilèges de 1236 à 1429), S et W (travaux publics et cadastres) pourront aussi être consultées ultérieurement pour plus de précisions.

2 - Les archives départementales du Var

Les archives départementales du Var, situées à Draguignan sont celles qui présentent le plus de sources concernant Bagnols en Forêt. En effet, les inventaires consultés font état de 231 occurrences. Toutefois, les documents identifiés participent quasi exclusivement des recensements et des rôles fiscaux de la région : tables décennales,¹¹ état civil plus détaillé, délibérations municipales... On trouve néanmoins des mentions cadastrales et d'actes passés à l'époque moderne (après le XV^e siècle) ainsi que quelques documents iconographiques. Les anciennes archives communales de Fréjus et Bagnols ainsi que les archives diocésaines ont aussi été versées dans ce centre d'archives. Les inventaires n'étant pas tous numérisés, il est donc primordial de programmer une campagne de recherches à Draguignan.

10 L'Édit de Joinville est un édit royal qui réforme et simplifie l'organisation de la justice en Provence, faisant fi de l'ordonnance de 1487 sur l'acte d'Union qui promettait de maintenir et de respecter les institutions et privilèges de cette province. Baratier E. (dir.), *Histoire de la Provence*, Toulouse, éd. Privat, coll. "Univers de la France", 1969.

11 Les tables décennales résument le contenu des registres d'état-civil (naissances, mariages et décès, divorces, reconnaissances d'enfants). Elles sont établies par tranches de dix ans, en fusionnant toutes les années.

On le voit, les sources concernant Bagnols en Forêt sont pour certaines fort anciennes (AD 13) et couvrent au moins les 700 dernières années. Néanmoins, cette hétérogénéité des documents identifiés pose la question du temps de recherche en archives et d'analyse. Si l'identification des textes intéressants n'est pas le plus complexe, leur transcription et leur traduction peut être extrêmement chronophage. De plus, ce n'est malheureusement pas parce qu'un document semble intéressant qu'il l'est en réalité voire en totalité. Parfois, une seule phrase va venir éclairer une idée ou nourrir une réflexion. D'autre fois, la source va se révéler décevante ou au contraire, fascinante. Le travail de recherche s'apparente alors à une vraie démarche de « détective du passé » qui va permettre, à travers la réalisation d'un corpus défini et de son étude scientifique d'améliorer nos connaissances en l'état actuel des sources et de la recherche sur la commune de Bagnols en Forêt.

Reste maintenant à déterminer la suite des recherches, le travail en archives étant conditionné aux thématiques choisies par les acteurs du projet pour le rendu final.